

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le 10 AVR. 2019

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

à

Mesdames et Messieurs les Principaux de Collège,

Mesdames et Messieurs les Proviseurs de Lycée général, technologique et professionnel de  
l'éducation nationale,

Mesdames et Messieurs les Proviseurs de Lycée général, technologique et professionnel de  
l'enseignement agricole,

Sous-couvert de Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académie,

Sous-couvert de Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt et Directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

N/Réf : TR507863

Objet : Information et orientation vers l'enseignement agricole

L'orientation des jeunes est au cœur des réformes engagées par le Gouvernement. L'objectif est de mieux accompagner les élèves tout au long de leur parcours en les aidant à faire des choix éclairés qui les conduisent à une insertion réussie et un plein épanouissement personnel.

Afin que chacun puisse exploiter ses talents et trouver sa voie de réussite, il est essentiel de délivrer une information exhaustive qui valorise toutes les voies et modalités de formation et ouvre des horizons élargis vers les métiers de demain.

Dans ce cadre, la convention que nous avons signée le 27 février 2018 en présence du Premier ministre engage nos deux ministères dans une collaboration plus étroite en vue de garantir à tous les jeunes et à leur famille une meilleure connaissance de l'offre de formation de l'enseignement agricole.

C'est à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2019, lors du lancement de la campagne de communication « L'enseignement agricole : l'aventure du vivant » que nous avons présenté ensemble et en présence de la Ministre du Travail, nos ambitions pour une meilleure orientation vers les filières de formation de l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole est un dispositif de formation qui contribue pleinement au service public d'éducation. C'est un système éducatif comprenant 800 établissements, privés et publics, présents sur l'ensemble du territoire et accueillant 195 000 élèves, étudiants et apprentis.

L'enseignement agricole offre des formations de la classe de 4<sup>e</sup> jusqu'au niveau ingénieur, en filière générale scientifique, en filière technologique et en filière professionnelle dans les champs de l'agriculture, de l'horticulture, de la forêt, du bois, des paysages, des services à la personne, de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du commerce et de l'alimentation. Il s'appuie sur des exploitations agricoles et des ateliers technologiques, à la fois unités de production et supports pédagogiques.

Ces diplômes présentent de bons taux de succès aux examens ainsi que d'excellents taux d'insertion professionnelle.

Le baccalauréat technologique série Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant et le baccalauréat général scientifique de l'enseignement agricole avec son enseignement de spécialité Biologie-Ecologie offrent aux élèves de belles opportunités de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur court (BTSA, DUT) ou vers l'enseignement supérieur long pour devenir ingénieur agronome, paysagiste ou vétérinaire.

Par ailleurs, les lycées agricoles proposent des conditions d'enseignement et des pratiques pédagogiques qui offrent aux jeunes de très bonnes conditions de réussite, en particulier s'ils ont un goût prononcé pour l'environnement et les sciences du vivant.

En application de la convention nationale entre nos deux ministères, nous vous invitons à valoriser auprès des familles et des jeunes tout l'intérêt d'un parcours de formation dans l'enseignement agricole, que ce soit sous statut scolaire, d'apprenti ou d'étudiant.

Dans le cadre des actions d'information ou de forums des métiers que vous organiserez avec vos équipes auprès des élèves et de leur famille, il est nécessaire de faire connaître ce dispositif de formation plein d'atouts pour les jeunes, qui offre en outre une bonne capacité d'accueil.

Ces actions d'information, inscrites dans le projet pédagogique de votre établissement, sont à conduire conjointement ou en complément de celles organisées par la région qui s'est vu confier de nouvelles responsabilités pour l'information des élèves, des étudiants et des apprentis sur les formations et les métiers par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les établissements de l'enseignement agricole seront systématiquement associés aux réunions de bassin et invités à intervenir dans les établissements de l'éducation nationale afin de présenter leur offre de formation à toutes les familles présentes en réunion d'information plénière. Les actions de communication devront privilégier des supports de communication communs, mettant en avant à la fois les formations offertes par les établissements de l'enseignement agricole et par les établissements de l'éducation nationale.

Pour assurer la meilleure communication possible, les établissements de l'enseignement agricole informeront les établissements de l'éducation nationale de leurs dates de portes ouvertes pour une diffusion de cette information aux élèves et à leurs familles. Ils inviteront les équipes éducatives pour leur faire connaître les formations offertes afin qu'elles puissent accompagner au mieux les élèves dans leurs démarches d'orientation. Les établissements de l'enseignement agricole seront en particulier le lieu d'accueil de journées de formation à l'attention des professeurs principaux des collèges voisins. Ils pourront présenter ainsi leurs filières de formation et leur permettre d'échanger avec les anciens élèves.

Dans le cadre d'une coopération renforcée, les établissements dépendant du Ministère de l'éducation nationale saisiront l'opportunité offerte à leurs élèves de découvrir *in situ* l'enseignement agricole, que ce soit en seconde générale ou technologique ou professionnelle grâce au dispositif « mini-stages », ou grâce à tout autre dispositif.

Par ailleurs, chaque recteur veillera à sensibiliser l'ensemble des équipes éducatives et pédagogiques, dont les psychologues de l'éducation nationale, aux opportunités que représentent les formations de l'enseignement agricole pour les élèves de collège. C'est dans cet objectif que les Recteurs associeront les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à la convention régionale déclinée à partir du cadre national de référence visant à encadrer les actions d'information sur les métiers et les formations menées dans les établissements.

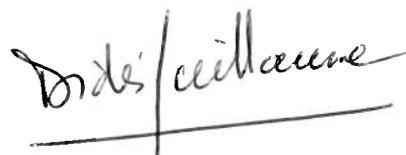
Les dispositifs de formation de l'enseignement agricole et de l'éducation nationale sont porteurs des mêmes valeurs d'excellence, d'équité et de justice sociale. Ils méritent d'être promus et soutenus avec conviction par les chefs d'établissement et les équipes enseignantes des collèges et lycées, dans l'intérêt de tous les élèves.

Une circulaire conjointe de la direction générale de l'enseignement scolaire du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation viendra préciser les actions concrètes que les autorités académiques sont invitées à mettre en œuvre.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre engagement et vos initiatives pour favoriser la meilleure diffusion de l'information et la meilleure orientation des élèves.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, angular strokes that form a series of peaks and valleys, ending with a long horizontal line extending to the right.

Jean-Michel BLANQUER

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style. The name 'Didier Guillaume' is clearly legible, with a long horizontal line extending from the end of the signature.

Didier GUILLAUME